

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 16 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Pernet, Pesson et Trapenard, Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusé : Mr Desfarges

Absents : Mrs Chades et Conduché

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Date de convocation : 09/04/2021

Date d'affichage : 09/04/2021

Avant de débiter la séance, M. Deschamps demande si l'assemblée approuve le dernier compte-rendu. M. Claisse indique que le paragraphe concernant le transfert de l'excédent d'investissement en fonctionnement pour le budget des commerces est ambigu et qu'il n'exprime pas clairement la règle de base, à savoir, que ce n'est en principe pas toléré. M. Deschamps rappelle avoir eu connaissance de la possibilité d'utiliser cette procédure à titre exceptionnel et ce dans certaines conditions grâce à un article de la « Lettre des Finances » et que, dans ce cas, les conditions sont bien remplies.

- Campagne de stérilisation des chats errants

M. Trapenard fait part de la demande d'une habitante qui souhaiterait obtenir l'aide de la commune pour la stérilisation des chats de son quartier. Il précise que c'est la seule demande que la mairie ai reçue et que ce sont des chats qu'elle nourri régulièrement.

La SPA propose en effet aux communes de signer une convention pour assurer une campagne de stérilisation sur leur territoire mais les conditions sont relativement contraignantes : la commune doit assurer le ramassage des animaux errants, les amener chez un vétérinaire, participer à hauteur de 50 € par chat, le tout par multiple de 5 chats.

M. Trapenard craint, de plus, que si la mairie entame ce genre de démarche, tous les propriétaires de chats viennent réclamer une aide. Mme Kahane précise toutefois, qu'en théorie, tous les chats domestiques doivent être identifiés ce qui doit leur permettre de se démarquer des chats errants.

Quant à M. Claisse, il n'y a, selon lui, pas de chats sauvages : ceux qui errent sont abandonnés et cette divagation dépend de la responsabilité de leurs propriétaires.

Mme Kahane pense pourtant qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour limiter cette reproduction abondante de chats.

M. Trapenard pense que la seule solution est que, toute personne gênée par la présence de chats errants doit, d'une part, arrêter de les nourrir, et d'autre part, les attraper pour que la commune puisse les amener au refuge.

Vote : le Conseil Municipal décide à la majorité (7 pour et 1 contre) de ne pas donner de suite favorable

à cette campagne de stérilisation.

Mme Chiron demande s'il ne serait pas judicieux de sensibiliser les propriétaires d'animaux sur l'importance de faire stériliser et identifier leurs chiens et chats.

M. Deschamps pense que malheureusement beaucoup de personnes adoptent des animaux sans pour autant en assumer, par la suite, toutes les conséquences. Il en profite pour faire notamment référence à un récent incident à Boënat au cours duquel un enfant s'est fait mordre par un chien et pour lequel les propriétaires font la sourde oreille pour endosser leur responsabilité.

- Inventaire des zones humides

M. Deschamps explique que le bassin versant de la Sioule abrite de nombreuses zones humides dont la préservation, la gestion et la restauration constitue un enjeu prioritaire. C'est pourquoi le SAGE Sioule organise, de manière collaborative, un inventaire de toutes ces zones basé sur l'analyse de la végétation et sur la nature du sol.

La commune de Lalizolle étant cette année concernée, une première réunion à laquelle tous les agriculteurs qui exploitent des terrains sur son territoire ont été convoqués le 28 avril à 9 h 30. Elle aura pour objectif de comprendre tous les tenants et les aboutissants de cet inventaire mais surtout de créer une commission élus/agriculteurs pour aller faire le repérage et voir, une fois ces zones classées ou non, quelles conséquences cela engendre.

M. Pernet se demande si une autre manière d'effectuer le repérage ne serait pas envisageable, comme par exemple par le biais de Géoportail. M. Deschamps explique que les zones potentiellement humides sont déjà répertoriées et que ce n'est pas aussi évident qu'on pourrait le croire car il s'agit seulement des terrains et non des lavoirs, étangs, etc...

Mme Kahane s'interroge quant à elle sur la période durant laquelle vont être réalisées les visites de terrain : il s'agit des mois les plus chauds, et par conséquent, des plus secs. M. Deschamps n'a pas vraiment de réponse à cela mais la réunion sera justement l'occasion d'obtenir plus d'explications et invite tous les conseillers qui le souhaitent à y participer.

- Participation aux travaux du Centre de Secours d'Ebreuil

M. Deschamps explique le contexte : l'ancien Maire d'Ebreuil, à la demande du SDIS 03, a du faire construire un nouveau Centre de Secours pour laquelle sa commune doit financer 25 % des travaux, soit 190 000 €. Le marché a été conclu puis lancé sans jamais prendre l'attache des communes alentours.

Or, aujourd'hui, le nouveau Maire d'Ebreuil souhaiterait que chaque commune concernée en premier appel participe au financement de ces travaux en répartissant la somme de 190 000 € de la façon suivante :

- Ebreuil : 50 % + acquisition du terrain + travaux de voirie, soit 101 465 €
- autres communes : le reste dispatché entre elles selon leur nombre d'habitants et étalé sur 15 ans, soit 87 828 € au total

M. Trapenard insiste sur le fait que les différentes municipalités n'ont jamais été consultées à ce sujet. Verser une participation n'est pas une obligation légale : la commune de Bègues, par exemple, ne paiera pas car, d'après le Maire, la plupart de ses interventions se déroulent sur l'autoroute. De plus, différentes malfaçons ont été constatées à la réception des travaux ce qui signifie que le Centre de Secours est loin d'être opérationnel.

M. Pernet pense toutefois que le nouveau Maire n'y est pour rien sur la façon dont se sont déroulées les choses et que toutes les communes bénéficiant du service du CS d'Ebreuil devraient participer. Mme Chiron demande, quant à elle, si l'appel d'offres a bien été effectué dans les règles.

D'après M. Deschamps, il n'y a pas de raison de douter de la bonne foi de la commune d'Ebreuil et ajoute qu'il n'y a pas d'urgence car le premier versement ne sera sûrement appelé qu'en 2022. Il s'agit aujourd'hui de prendre une décision de principe sur laquelle, les conseillers ont le droit de ne pas être d'accord, mais en profite pour rappeler aussi l'importance d'entretenir de bonnes relations avec les communes voisines et d'être solidaire avec elles.

M. Claisse n'est en effet pas non plus tellement d'accord sur la forme et pense qu'il serait judicieux de discuter davantage sur les modalités de participation.

M. Trapenard propose, par conséquent, de donner un accord de principe mais de préciser que le montant de la participation restera à discuter. Mme Chiron demande s'il n'est pas envisageable de le déterminer maintenant, mais cela semble encore prématuré pour la majorité des conseillers.

Vote : le Conseil Municipal accepte à la majorité (5 pour et 3 contre) sous réserve de considérer que « la participation restera à discuter »

- Remboursement des réservations annulées suite à la crise sanitaire liée au Covid19

M. Deschamps explique que, comme au printemps 2020, les locations de gîte du mois d'avril 2021 ont dû être annulées suite à l'annonce d'un nouveau confinement.

Seule la somme de 375 €, correspondant à la location du 22 au 25 avril, doit être remboursée. Pour les autres, les chèques seront simplement restitués.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Vote du budget principal 2021 – Budget Commune

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 398 998,00 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 243 675,75 € pour la section d'investissement (dépenses : 404 181,12 € - recettes : 647 856,87 €).

M. Deschamps apporte quelques précisions, en expliquant notamment que certaines charges à caractère général telles que les combustibles et l'alimentation seront en hausse par rapport à 2020 car le confinement du printemps dernier avait permis de réaliser quelques économies grâce à la fermeture de l'école.

Les dépenses d'énergie sont toujours aussi difficiles à évaluer puisqu'avec le groupement d'achat du SDE et le changement régulier de fournisseur, la réception des factures en temps et en heure n'est pas toujours assurée.

Les locations mobilières connaissent également une hausse due, comme le rappelle M. Deschamps, à la double location de photocopieurs à prendre en charge jusqu'à la fin du contrat souscrit avec Toshiba mais racheté, de manière ponctuelle en 2020, par Bureau et Gestion.

Les dépenses relatives aux terrains et au matériel roulant sont quant à elles en baisse car la majorité des travaux exécutés en 2020 n'auront pas lieu en 2021 (nivellement du dépotoir, aménagement de l'étang de Duème, réparations de la voiture,...).

Les charges de personnel et les indemnités des élus sont calculées de près grâce à une estimation précise du logiciel de paye : les premières sont désormais stables tandis que la hausse des deuxièmes est maintenant significative puisque les montants post élections municipales s'appliqueront, en 2021, sur les douze mois de l'année.

M. Deschamps fait ensuite part du détail des différentes cotisations et subventions versées aux organismes extérieurs et aux associations communales : l'adhésion au Centre Social Viva Sioule et au Syndicat Départemental de l'Energie est, cette année, plus élevée que l'année précédente. En ce qui

concerne les subventions, celles-ci sont reconduites à l'identique. M. Claisse fait toutefois remarquer que, malgré les bonnes relations qu'il entretient avec le Président du Pays de Lisolle, le versement d'une aide à cette association n'est pas forcément nécessaire au vu de leur excellent fonds de roulement. Mrs Trapenard et Deschamps en sont bien conscients mais ne souhaitent pas provoquer de polémique.

En recettes, la somme de 10 000 € a été prévue pour la location du gîte et de la salle des fêtes : il s'agit d'un chiffre très prudent qui sera peut-être largement atteint.

Quant aux repas de cantine, seuls ceux pris par l'institutrice sont désormais facturés, du fait de la gratuité accordée aux enfants.

M. Deschamps rappelle ensuite que les recettes des loyers des immeubles (33 000 €) et de la participation de La Poste pour la tenue de l'Agence Postale (14 000 €) ne sont conséquentes.

Les recettes fiscales sont, cette année, impactées par la réforme de la fiscalité locale. En effet, suite à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation pour 80 % des contribuables des résidences principales, l'Etat avait en 2018, 2019 et 2020 assuré, en totalité, la compensation de cette perte pour les communes, mais en 2021, la compensation se fera par le biais d'une attribution de la part départementale de la Taxe Foncière Bâti. M. Deschamps rappelle que, lors du vote des taux au cours de la dernière séance, le taux de TFB communal s'est ajouté à celui du département (12,60 % + 22,87 % = 35,47 %). Le Département sera, quant à lui, compensé par l'Etat via un transfert de TVA. Or, M. Deschamps explique que ce jeu de transferts ne compensera pas toutes les communes de la même manière : certaines seront surcompensées, comme c'est le cas pour Lalizolle, tandis que d'autres seront sous compensées. Lalizolle subira donc un écrêtement de 13 000 € afin de contribuer au rééquilibrage de ces disparités mais s'en tirera malgré tout avec un surplus de recettes de 10 000 €. M. Deschamps estime que ces rentrées supplémentaires s'expliquent, d'une part, par la réforme (environ + 6 000 €) mais également d'autre part, par la hausse des bases de 4 % (environ + 4 000 €).

Quant aux dotations, une légère hausse de la DGF est constatée suite à l'augmentation du nombre d'habitants mais surtout, le versement inattendu de la Dotation de Solidarité Rurale « cible » pour un montant de 29 461 € vient s'ajouter aux autres dotations. Cette dernière est difficilement prévisible car elle dépend du potentiel fiscal et du revenu moyen par habitant.

Enfin, pour la section d'investissement, tout le programme évoqué en début d'année lors des différentes demandes de subventions est de nouveau détaillé, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

En résumé, M. Deschamps énonce les chiffres clés de ce budget 2021 :

- recettes totales, y compris les excédents reportés 2020 : 1 046 855 €
- dépenses totales : 803 179 €

soit un excédent ou fonds de roulement prévisionnel de 243 675 € en fin d'exercice

- capacité d'autofinancement brute : 99 846 €
- dette de fin d'exercice : 91 377 €

Une dette très faible et en forte baisse, de lourds investissements et un fonds de roulement conséquent sont le fruit d'une gestion financière rigoureuse et économe. Le budget 2021 de plus d'un million d'euros, peut être considéré comme exceptionnel et explosif.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commune 2020

- Vote du budget annexe 2021 – Budget Commerces

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 4 359,15 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 1 201,47 € pour la section d'investissement (dépenses : 718 € - recettes : 1 919,47 €).

Les dépenses à caractère général sont principalement dues à la reprise des abonnements d'eau et d'électricité, ainsi qu'au maintien du chauffage durant la fermeture des deux commerces.

Les recettes seront majoritairement alimentées par les loyers de l'épicerie durant 8 mois et à l'excédent d'investissement reporté évoqué en début de séance.

Aucun investissement n'est prévu cette année sur ce budget si ce n'est le remboursement de la caution du précédent restaurateur et le règlement de la Taxe d'Aménagement consécutif à l'installation de la véranda à l'épicerie en 2019.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commerces 2021.

- Questions diverses

> commerces

Le magasin de producteurs locaux ouvrira ses portes le 8 mai au matin. La gérante offrira une petite visite de sa boutique aux membres du Conseil Municipal la veille.

Une des pistes évoquées lors de la dernière séance pour la gérance du bar-restaurant semble se concrétiser mais la date de reprise officielle est encore conditionnée par les modalités de départ qui seront accordées au restaurateur dans son établissement actuel.

> élections départementales et régionales

Celles-ci ont finalement été décalées d'une semaine et se tiendront les 20 et 27 juin.

> nuisances sonores

Mme Kahane fait part des aboiements intenses et continus qu'elle et ses voisins doivent régulièrement supporter à Chalouze et demande qu'elle démarche il serait nécessaire d'entreprendre pour les faire cesser. M. Trapenard indique que l'envoi d'un courrier groupé en mairie lui permettra de signaler cette nuisance à la gendarmerie. M. Claisse indique que certaines communes pratiquent parfois des rappels à l'ordre généraux pour faire passer ce genre de message.

> déménagement de l'église

M. Claisse indique que, suite au déménagement de tous les objets de l'église par l'entreprise de maçonnerie retenue dans le cadre de l'appel d'offres, le Pays de Lisolle n'a pas pu remettre la main sur un bas relief de valeur. M. Deschamps s'est alors occupé de le rechercher et en escaladant l'harmonium, a pu le retrouver. M. Claisse souligne les risques que M. Deschamps a pris à cette occasion.

Mme Chiron en profite pour demander si tous les objets seront remis dans l'église après les travaux. M. Deschamps explique que seuls ceux en bon état seront replacés car l'église était auparavant trop chargée.

> tourets entreposés à Chalouze

Mme Kahane signale que la présence des tourets à proximité de la scierie engendre de nombreuses visites et que ces visites permanentes gênent les riverains. Il est donc proposé de recontacter l'entreprise ayant commandé les travaux de la fibre pour que le sous-traitant vienne les récupérer.

> visite des structures

Mme Chiron rappelle que la visite des différentes structures municipales, évoquée à la suite des élections de 2020, n'a jamais pu avoir lieu et qu'il serait intéressant de programmer une nouvelle date.

L'idéal serait qu'il fasse beau et que les agents soient présents à ce moment là. Une date, à la fin du printemps ou durant l'été, sera donc fixée.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.